

NO : R-3776-2011

DEMANDE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT
DES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ POUR L'ANNÉE
TARIFAIRE 2012-2013

HYDRO-QUÉBEC
(ci-après le «DISTRIBUTEUR»)

Demanderesse

et

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES
CONSOMMATEURS INDUSTRIELS
D'ÉLECTRICITÉ
(ci-après « AQCIE »)

et

LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC
(ci-après « CIFQ »)

Intervenants

DEMANDE D'INTERVENTION DE L'AQCIE et DU CIFQ

LES INTERVENANTS, L'AQCIE ET LE CIFQ, SOUMETTENT RESPECTUEUSEMENT CE
QUI SUIT :

I. INTÉRÊT ET REPRÉSENTATIVITÉ DES INTERVENANTS :

A. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'AQCIE :

1. L'AQCIE , fondée en 1981, est un groupe qui représente les intérêts de trente-trois (33) importants consommateurs d'électricité établis au Québec qui bénéficient du tarif « L » ou qui sont parties à des « *contrats spéciaux* » et qui, collectivement, consomment environ 36 TWh d'énergie électrique par année correspondant à une valeur de plus **d'un (1) milliard de dollars**. Elle représente aussi plusieurs entreprises parmi les plus importants consommateurs bénéficiant du tarif « M ».
2. La consommation des membres de l'AQCIE, qui oeuvrent dans la quasi-totalité des secteurs d'activité industrielle du Québec, représente près de **25%** de la consommation totale d'électricité facturée au Québec et plus de **60%** de la consommation de la grande industrie.

-
3. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres de l'AQCIE et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec leurs concurrents ailleurs au Canada ou aux États-Unis.

B. REPRÉSENTATIVITÉ DU CIFQ :

4. Le CIFQ est un regroupement d'industries œuvrant dans le secteur des produits forestiers.
5. Le CIFQ regroupe notamment une quinzaine d'entreprises manufacturières assurant plus de 95% de la production de pâtes et papiers au Québec.
6. L'industrie forestière joue un rôle clef dans l'économie québécoise.
7. Présente dans toutes les régions, l'industrie forestière assure plus de 33 000 emplois en usine de première transformation et plus de 15 000 emplois en forêt. De plus, environ 80 000 emplois en usines de deuxième et troisième transformations ainsi que près de 60 000 emplois induits sont liés aux activités de cette industrie. Année après année, l'industrie forestière génère des retombées économiques qui, dans chaque région, sont évaluées à des centaines de millions de dollars.
8. Les papetières québécoises consomment annuellement près de 20 TWh d'électricité. L'électricité représente une part importante des coûts de production de la plupart des membres du CIFQ et influence leur capacité de demeurer compétitifs avec les industries papetières localisées ailleurs au Canada ou aux États-Unis.
9. Les producteurs de pâtes et papiers sont également d'importants consommateurs d'énergie thermique provenant principalement de la biomasse forestière, du gaz naturel et du mazout. En plus d'être de grands consommateurs d'électricité, plusieurs des membres du CIFQ détiennent des moyens de production d'électricité.

C. INTÉRÊT DE L'AQCIE ET DU CIFQ ET MOTIFS DE LEUR INTERVENTION :

10. L'un des rôles importants de l'AQCIE et du CIFQ est de représenter leurs membres auprès des gouvernements et des organismes de réglementation pour toute matière pouvant affecter directement ou indirectement les tarifs ou conditions de fourniture, transport ou distribution d'électricité. Le CIFQ représente également ses membres relativement à toutes autres questions reliées au domaine de l'énergie.
11. L'AQCIE et le CIFQ ont intérêt à intervenir en la présente instance en ce que l'établissement des tarifs d'électricité et des conditions de service est susceptible d'affecter les intérêts de leurs membres qui sont de gros clients industriels souscrivant au tarif « L » ou au tarif « M » ou qui sont parties à des « *contrats spéciaux* ».

-
12. L'AQCIE et le CIFQ entendent donc participer à toutes les étapes du dossier, incluant les audiences à être fixées par la Régie.
 13. L'intervention de l'AQCIE et du CIFQ aura pour but de faire valoir les intérêts de la grande industrie consommatrice et d'assister la Régie dans la considération de la demande du Distributeur.

II. ENJEUX CONSIDÉRÉS, CONCLUSIONS RECHERCHÉES ET PRÉSENTATION DE LA PREUVE DES INTERVENANTS :

14. Les intervenants comptent traiter des enjeux suivants parmi ceux qui sont énumérés à la pièce B-009, HQD-1, document 2 :
 - a) - Les modalités de disposition du compte d'écarts relatifs au coût de retraite;
 - Le traitement réglementaire des projets supérieurs à 10 M\$ et non autorisés;
 - Les paramètres du modèle d'établissement des charges d'exploitation.

Ils feront entendre sur ces questions leur analyste, Olivier Charest, avocat et économiste.

- b) - Le PGEÉ : réintroduction des volets modernisation du programme d'offre intégrée pour les systèmes industriels.

Ils feront entendre sur cette question leurs analystes Pierre Vézina et Luc Boulanger.

- c) - Tarifs :
 - retrait du tarif de transition destiné aux clients bénéficiant d'un contrat spécial;
 - modification du tarif de rodage des nouveaux équipements pour les clients au tarif L.

Ils feront entendre sur ces questions des représentants de leurs membres.

15. Les intervenants comptent traiter également des enjeux suivants qui ne sont pas spécifiquement énumérés à la pièce B-009, HQD-1, document 2 :
 - a) Les dépenses nécessaires à la prestation du service et la justesse des prévisions des revenus requis en regard de leur évolution au cours des dernières années.

Ils feront entendre sur cette question leur analyste, Olivier Charest.

- b) L'augmentation tarifaire proposée à l'égard de la deuxième tranche du tarif M.

Ils feront entendre sur cette question des représentants de leurs membres ainsi que leur expert, Robert D. Knecht.

-
- c) L'augmentation tarifaire uniforme proposée par le Distributeur;
- L'impact de cette augmentation et des augmentations cumulées des dernières années sur l'interfinancement;
 - L'augmentation des coûts de transport alloués au tarif L, notamment à l'égard des sous-stations;
 - L'évaluation des impacts des migrations du tarif M vers le tarif L;
 - L'impact des questions précédentes sur l'introduction à venir en 2014 du nouveau tarif LG et sur l'allocation des coûts aux diverses classes tarifaires à compter de cette date.

Ils feront entendre sur ces questions leur expert, Robert D. Knecht.

III. BUDGET:

16. L'AQCIE et le CIFQ joignent à leur demande leur budget de participation préparé conformément aux dispositions du *Guide de paiement des frais des intervenants 2011* et demandent remboursement de leurs frais conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

IV. TRADUCTION

17. Le budget des intervenants ne prévoit pas de frais de traduction pour le moment.

V. COMMUNICATIONS AVEC LES INTERVENANTS

18. L'AQCIE et le CIFQ demandent que toute communication avec eux en rapport avec le présent dossier soit acheminée à leur procureur :

Me Pierre Pelletier
STEIN MONAST s.e.n.c.r.l.
70, rue Dalhousie, bureau 300
Québec (Québec) **G1K 4B2**
Téléphone : (418) 640-4431
Télécopie : (418) 523-5391
Courrier électronique : pierre.pelletier@steinmonast.ca

POUR CES MOTIFS, NOUS DEMANDONS À LA RÉGIE DE :

ACCUEILLIR la demande d'intervention de l'AQCIE et du CIFQ;

RÉSERVER le droit de l'AQCIE et du CIFQ de réclamer les frais raisonnables encourus pour leur participation à la présente instance.

Québec, le 29 août 2011

(s) Stein Monast s.e.n.c.r.l.

STEIN MONAST S.E.N.C.R.L.

Procureurs de l'AQCIE et du CIFQ